

Prêt audiovisuel

Pour les étudiants et le personnel du campus

Appareils audiovisuels (AUD)

Titre	Quantité	Durée (jours)		Amende (par jour)	
		Étudiants	Prof/Personnel		
Appareils photo	1	2	2	3.00\$	
Caméras vidéo					
GoPro					
Chargeur de portable					Connexion multiple
					USB C
					USB C MAC
Lecteur de livres électronique					
Microphone					
Ordinateur portable					
Tablette					iPad
					Samsung
Trépied					
Webcam					

Accessoires audiovisuels

Titre	Quantité	Durée (jours)		Amende (par jour)	
		Étudiants	Prof/Personnel		
Adaptateurs	2	2	2	1.00\$	
					Audio Y
					USB
					HDMI à Display Port
					HDMI à Display Port
					VGA à Display Port
VGA à HDMI					
Câble					HDMI
					USB
					VGA
Calculatrice					
Carte mémoire SD					
Casque d'écoute					
Chronomètre					
Clé USB					
Haut-parleur					
Lecteur/graveur externe					
Lecteur de carte universelle					
Lentille clip-on					
Micro-Casque					
Multiprise					
Rallonge électrique					
Souris pointeur					
Souris					
Support iPad					

Réservation de matériel audiovisuel

L'utilisateur doit se présenter au comptoir de prêt pour faire une réservation (aucune réservation ne peut être faite par téléphone).

Si l'utilisateur ne vient pas chercher le matériel avant la fin de la période de sa réservation, elle sera annulée et le matériel sera disponible au prêt.

Renouvellement de prêt

Il est possible de renouveler un prêt en se présentant au comptoir de prêt avec le matériel emprunté en mains et la carte du campus. (Les membres du personnel du campus devront s'identifier en fournissant leur numéro d'employé ou une pièce d'identité avec photo et adresse s'ils n'ont pas leur carte du campus, en mains).

Si le matériel est réservé par un autre usager, le prêt ne pourra pas être renouvelé.

Retard

- L'utilisateur sera contacté dès qu'il a un retard. *
- L'utilisateur recevra par la suite une facture s'il ne remet pas le matériel.*
- L'utilisateur verra ensuite son compte Omnivox bloqué jusqu'au paiement complet de la facture.

**L'utilisateur ne pourra emprunter à la bibliothèque jusqu'au retour du matériel et du paiement complet des frais de retard, ou du paiement de la facture selon le cas.*

Perte, vol ou bris

L'utilisateur qui emprunte du matériel audiovisuel en est responsable.

Au retour du prêt, si le matériel est endommagé, il devra payer les frais de réparation.

Si le matériel est brisé et ne peut être réparé, il devra payer la totalité de la valeur actuelle de remplacement du matériel de même catégorie.

En cas de perte, de vol ou s'il manque du matériel au retour du prêt, il sera facturé et devra payer la totalité de la valeur actuelle de remplacement du matériel de même catégorie.

Dans les trois cas mentionnés :

- des frais d'administration de 10,00\$ par appareil ou accessoire s'ajouteront à la facture produite.
- l'utilisateur ne pourra emprunter à la bibliothèque jusqu'au paiement complet de la facture.
- le compte Omnivox de l'étudiant sera bloqué jusqu'au paiement complet de la facture.

Prêts exceptionnels pour le personnel du campus

Le matériel audiovisuel peut être prêté pour usage personnel.

Appareils prêtés : tous les types d'appareils

Conditions du prêt :

- le prêt doit être approuvé par le responsable de la bibliothèque
- le matériel ne doit pas être requis par un autre usager à des fins pédagogiques

Durée du prêt prévue par le règlement, sauf :

- durant la période estivale : un prêt par personne à partir de la dernière journée d'examen en mai; le retour à la date prévue de la rentrée des professeurs du régulier en août.
- durant le congé des fêtes : à partir de la dernière journée d'ouverture de la bibliothèque en décembre; le retour à la date prévue de la rentrée des professeurs du régulier.
- durant la semaine de relâche : à partir du vendredi après-midi avant le congé; le retour le premier jour de cours dès 8 h.